



COLLINES NORMANDES



LIFE 09 NAT FR 000583

Action D3. Réunion d'information sur les actions menées autour de la population de l'Elez (Finistère) - mairie de Brennilis, le 15 mars 2016

Présents :

| Prénom | Nom | Structure | Contact |
|--------------|----------------|------------------------------------|--|
| Jérémie | Bourdoulous | Parc naturel régional d'Armorique | jeremie.bourdoulous@pnr-armorique.fr |
| Nicolas | Bourré | Fédération de pêche du Finistère | nicolas.bourre@fedepêche29.fr |
| Marie | Capoulade | Bretagne Vivante | marie.capoulade@bretagne-vivante.org |
| Jacques | Citoleux | Conseil départemental du Finistère | jacques.citoleux@cg29.fr |
| Marie-Anne | Fajeau | EDF/site des Mons d'Arrée | marie-anne.fajeau@edf.fr |
| Marcel | Gourvil | Bénévole de Bretagne Vivante | marcel.gourvil@neuf.fr |
| Alain | Guichoux | Bénévole de Bretagne Vivante | alain.guichoux@alsatis.net |
| Estelle | Hanss | SHEMA | estelle.hanss@edf.fr |
| Jean | Hervé | Fédération de pêche du Finistère | jeanherve03105@orange.fr |
| Marie-Annick | Moisan-Kergoat | Élue de la commune de la Feuillée | m.m.k@wanadoo.fr |
| Pierre-Yves | Pasco | Bretagne Vivante | pierre-yves.pasco@bretagne-vivante.org |
| Nathalie | Rey | EPAGA | nathalie.rey@epaga-aulne.fr |
| Dominique | Roudaut | DDPP du Finistère | dominique.roudaut@finistere.gouv.fr |
| Hervé | Sevenou | Chambre d'agriculture du Finistère | elevage.sevenou@orange.fr |

Excusés :

Yannick Jaouen, élu de la commune de la Feuillée
 Jacques Le Doaré, Bretagne Vivante
 René-Pierre Bolan, Bretagne Vivante
 François Jacques, DDPP du Finistère
 Martine Giuge, SHEMA
 Nicolas Ampen, DREAL Bretagne

L'objet de la rencontre était de faire un bilan des actions entreprises sur l'année écoulée et de présenter le cadre de la suite des opérations. Le diaporama présenté ce jour là se trouve en annexe de ce compte-rendu.

Les actions entreprises sur l'année 2015 ont été présentées : suivi de la qualité de l'environnement, renforcement des populations, suivi des poissons-hôtes par la Fédération de pêche du Finistère, station d'élevage, mise en œuvre des actions du plan de conservation, actions de sensibilisation et de communication, etc.

Des sondes de température ont été installées à l'automne 2015 par la SHEMA au niveau du barrage de Nestavel. L'idée était de pouvoir comparer la différence de température entre la surface et la profondeur du lac. Pour le moment, il y a peu de différence entre les deux sondes installées mais le suivi mérite de continuer dans les prochains mois.

La collecte de larves n'a pas pu avoir lieu sur l'Elez en 2015 pour des raisons inconnues. La station d'élevage accueille toutefois plus de 18 000 jeunes mulettes de cette rivière. Au total, la station accueille plus de 70 000 jeunes moules issues des 6 populations concernées par le programme LIFE. L'ensemble du processus d'élevage est aujourd'hui bien maîtrisé et représente un succès encore inégalé dans le monde pour cette espèce.

Des relâchers de jeunes mulettes issues de la station ont lieu chaque année depuis 2012 sur l'Elez et le Roudoudour. Nous n'avons pas la possibilité de savoir si ces relâchers fonctionnent aujourd'hui. C'est

pourquoi nous avons mis en place une méthode de suivi de la survie et de la croissance des jeunes mulettes grâce à des petits tubes grillagés (ou « bigoudis »).

Nicolas Bourré, de la Fédération de pêche du Finistère, a présenté les résultats des opérations de suivi des truites fario sur le bassin du haut Elez selon le protocole d'indice de juvénile de truite. Ce protocole étant adapté pour les jeunes truites (qui émergent des graviers en mars-avril), ce sont donc les petits ruisseaux qui sont pêchés : le Margily et le haut du Roudoudour principalement. Le cours de l'Elez principal n'est pas adapté pour ce protocole.

Nous ne pouvons pas juger de l'efficacité des relâchers de truite fario qui ont été faits depuis 2011. La majorité d'entre eux ont eu lieu sur l'Elez qui n'est pas un secteur propice pour les contrôles standard d'indice truite.

Pour l'avenir, comme la production en jeunes truites n'est pas une dépense supplémentaire pour la Fédération de pêche du Finistère, nous pouvons donc continuer à mener cette opération, sous certaines conditions :

- il faudra marquer les prochains lots de poissons qui seront relâchés ;
- le Roudoudour et le Margily sont deux cours d'eau à truite fario qui sont fonctionnels vis à vis de cette espèce. Lors des prochains relâchers de poissons (qu'ils soient enkystés ou non), il vaudrait mieux les remettre sur ces secteurs ;
- des contrôles de présence/absence pourront être effectués sur les radiers de l'Elez.

La mise en réserve de pêche n'est pas appropriée pour le secteur. Les panneaux ont été arrachés, le seul garde-pêche ne peut pas contrôler tous les usagers. Pour 2016, l'Arrêté a déjà été pris mais il vaudrait peut être mieux qu'en 2017 un parcours « No Kill » soit mis en place :

- les pêcheurs pourraient continuer à exercer leur loisir tout en remettant les poissons à l'eau ;
- cette opération pourra faire venir plus de monde et provoquer une autosurveillance des pêcheurs pour venir en aide au garde-pêche.

Courant 2015, des sondes température ont été posées sur tout le bassin de l'Elez amont :

- les étangs de Kerven et le lac Saint-Michel ont une influence sur l'augmentation de la température du cours d'eau ;
- cette hausse de température peut être problématique ponctuellement à un moment de la journée mais, au vu des données, ne semble pas être facteur de mortalité pour les truites du bassin ;
- la situation serait toutefois plus équilibrée si ces hausses de température pouvaient être limitées ;
- la propriétaire est d'accord pour échanger sur des solutions mais reste à savoir ce qu'il serait bon de proposer : contournement, moine, repeuplement... Le président de la Fédération de pêche du Finistère a été missionné pour contacter cette dame.

Le programme LIFE et le plan de conservation rédigé dans ce cadre prévoient une réflexion autour de la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APB). Cet outil est un moyen réglementaire et durable pour sauvegarder les zones de présence de l'espèce et les zones de renforcement. Les riverains seront les premiers à sensibiliser et à convaincre puisqu'ils seront les premiers concernés. Il faudra prendre des précautions pour placer des réglementations pertinentes et personnalisées au contexte de l'Elez amont et du Roudoudour.

Dans le cadre de la mise en place d'une retenue sèche sur l'Elez aval porté par l'EPAGA, des prospections mulettes vont avoir lieu dans ce secteur en 2016.

Le programme LIFE « mulette » se termine officiellement le 31 août 2016. Parce que les populations en Bretagne et en Basse-Normandie ne sont pas encore à l'abri d'une extinction, il est nécessaire de poursuivre les actions de sauvegarde et de restauration du milieu. Le cadre choisi aujourd'hui, dans les deux régions, est celui d'un Plan régional d'actions, déclinaison du Plan national d'actions validé par le ministère de l'environnement pour la période 2012-2017. Le PRA breton devrait être soumis au CSRPN dans le courant de l'année 2016 et couvrira la période 2016-2021, à partir du 1^{er} septembre.